

Subventions accordées par des pairs. La plupart des subventions destinées à la recherche universitaire, qui couvrent les dépenses de recherche et les frais de matériel, sont accordées à des particuliers ou à des groupes choisis à partir du jugement de pairs, c'est-à-dire en fonction de la valeur de leur projet de recherche et de leur excellence manifeste en recherche, qu'il s'agisse de recherche pure ou appliquée, déterminée par un comité formé de leurs pairs. L'année dernière, quelque 5,300 scientifiques et ingénieurs se sont vu accorder des subventions de ce genre, qui constituent pour le CNRC l'élément essentiel du soutien de la recherche universitaire.

Les subventions de développement sont négociées avec des institutions, des groupes (y compris des groupes multidisciplinaires) et des scientifiques ayant pour objectif la création de programmes de recherche ou de projets de recherche spéciaux, l'établissement d'importantes installations de recherche, et le développement régional de compétences en matière de recherche.

Les subventions négociées avec une université ou avec un groupe universitaire sont destinées à venir en aide, pendant une période limitée, à un groupe de chercheurs travaillant dans un domaine donné dans le cadre d'un programme de recherche axé sur un but précis. L'objectif peut être un meilleur équilibre dans la recherche du point de vue de la discipline et de la répartition régionale, la consolidation des efforts dans un domaine trop fragmenté, la promotion de la recherche multidisciplinaire et l'intensification de l'effort dans des domaines importants sur le plan du développement économique, social ou scientifique du Canada, ou encore l'encouragement de la recherche universitaire en collaboration avec l'industrie locale et dans des domaines intéressant cette dernière. Dans tous ces programmes l'accent est mis sur la réalisation de buts précis.

Les subventions pour projets de recherche avec applications industrielles (PRAI), annoncées en 1972, visent à faciliter le transfert des résultats de la recherche des laboratoires universitaires à l'industrie canadienne. Les subventions PRAI viennent compléter les autres types de subventions du CNRC en offrant une aide supplémentaire à court terme aux chercheurs des universités dont les travaux ont conduit à l'élaboration d'une technique, d'un procédé ou d'un produit nouveau pouvant être utile à l'industrie canadienne. Elles permettent aux chercheurs d'effectuer les travaux nécessaires pour développer la technique, le procédé ou le produit jusqu'au point où l'industrie soit en mesure de juger de ses chances de succès sur le plan commercial et où les résultats puissent lui être transmis. Ces projets de recherche doivent être exécutés en collaboration avec une ou plusieurs sociétés au Canada.

En 1971, le Conseil national de recherches a créé un nouveau programme de subventions universitaires destiné principalement à améliorer l'infrastructure de recherche dans certaines universités canadiennes qui, en raison de circonstances spéciales, ne pouvaient utiliser leurs compétences en matière de recherche pour contribuer adéquatement au progrès scientifique et technologique du pays.

Le programme vise à aider les membres du personnel universitaire à développer leur potentiel afin d'accroître les chances d'un nombre croissant d'entre eux d'obtenir des subventions du CNRC. L'octroi des subventions fait l'objet d'une étroite collaboration entre les responsables du CNRC, des universités et des organismes provinciaux afin d'éviter tout chevauchement inutile et d'assurer l'acceptabilité et l'efficacité du programme.

Un programme complémentaire intitulé «Programme des attachés de recherche» à l'intention des universités francophones du Québec a été établi l'année dernière.

Formation et perfectionnement d'un personnel hautement qualifié. Pour atteindre ses objectifs en matière de formation et de perfectionnement de scientifiques et d'ingénieurs hautement qualifiés, le CNRC octroie, au moyen de concours nationaux, des bourses d'étude et de recherche à des étudiants des 2^e et 3^e cycles universitaires, à des titulaires de doctorat et à des scientifiques et ingénieurs d'expérience dans les universités et dans l'industrie.

L'année dernière, grâce au soutien du CNRC, 2,080 étudiants ont pu poursuivre des études en vue d'obtenir des grades supérieurs (M.Sc. ou doctorat) et 231 titulaires de doctorat ont eu l'occasion d'accroître leur expérience dans leur domaine de spécialisation.

Les bourses postdoctorales de recherche industrielle sont destinées à fournir l'occasion à des candidats titulaires d'un doctorat depuis peu d'acquérir de l'expérience en travaillant dans l'industrie pendant une période pouvant aller jusqu'à deux ans et, en même temps, de favoriser les contacts entre l'industrie canadienne et les diplômés hautement qualifiés.